

La lettre de l'ONAGRI

Volume I, N°1

Trimestre 1 - 2015



A destination d'un grand public, la lettre de l'ONAGRI, un nouveau paru trimestriel de l'Observatoire National de l'Agriculture, offre un tour d'horizon sur des sujets d'actualité du secteur de l'agriculture et de la pêche, à l'échelle nationale et internationale. Ce numéro vous propose une revue de la filière laitière en Tunisie suite à la révision des prix,

un regard sur le système européen d'alerte sur les denrées alimentaires (RASFF) et son impact sur les échanges ainsi qu'une lecture dans la dernière réforme de la PAC et ses implications. Cette édition vous propose aussi deux autres rubriques : notes de lecture et rendez-vous.

Une lecture dans la filière laitière tunisienne suite à la révision du prix du lait à la consommation

شهد قطاع الألبان مؤخرا قرارات استراتيجية تخص زيادة في أسعار الحليب. وشملت هذه الزيادة كافة حلقات المنظومة. ففيما عادت بالنفع على المربين وأصحاب مراكز التجميع ووحدات التصنيع، تحمل المستهلك هذه الزيادة بحيث ارتفع سعر بيع الحليب المعقم نصف دسم بـ 60 مليما للتر الواحد منذ غرة شهر جانفي من السنة الحالية. وكانت هذه الزيادة نتيجة لارتفاع تكاليف إنتاج وتجميع الحليب المنجر عن غلاء أسعار الأعلاف وأهم المدخلات إضافة إلى سعي الحكومة إلى التخفيض من الدعم في عدة مواد ومنها الحليب ليتقلص من 170 مليما إلى 115 مليما للتر الواحد. فهل تكون هذه الإجراءات كفيلة بدعم القدرة التنافسية لهذا المنتج؟ وإلى أي مدى تعتبر منظومة الألبان مستعدة لمواجهة تغيرات السياسات العالمية التي تمس هذا القطاع؟

À partir du 1er Janvier 2015 le prix du lait à la consommation (demi-écrémé) a augmenté de 60 millimes passant de 1060 millimes à 1120 millimes le litre. Cette hausse est entrée en application depuis le 1er Octobre dernier, mais a été supportée par la Caisse Générale de Compensation durant les trois premiers mois.

Cette augmentation est répartie comme suit : 33 millimes par litre en faveur des agriculteurs, 17 millimes au profit des industriels et 10 millimes pour les centres de collecte de lait.

Parallèlement, une deuxième augmentation de 3 millimes par litre de

lait frais à la production a été décidée à partir du premier janvier 2015.

1- Un regard sur la filière

La filière laitière contribue à hauteur de 11% à la valeur de la production agricole, de 25% à la valeur de la production animale et de 8,5% à la valeur de la production de l'industrie agro-alimentaire. Elle est composée d'environ 112 mille éleveurs soit 30% des agriculteurs. Les trois quarts de ces éleveurs (73%) détiennent une exploitation d'une superficie ne dépassant pas 10 ha et près de 94% détiennent moins de 10 UF¹.

Le cheptel laitier dispose de 424 mille UF (race pure, race locale et croisée) dont 70% sont localisées dans le Nord. Ce cheptel laitier assure une production moyenne de **1 million de tonnes de lait par an avec un TCAM² de 2,8% (2003-2013)**. 59% des quantités produites sont livrées aux 197 centres de collecte d'une capacité de 1,9 million de l/j³ en 2013. Il y a 52 UI⁴ qui assurent la transformation de

¹ UF : Unités femelles

² TCAM : Taux de croissance annuel moyen.

³ l/j : Litre par jour.

⁴ UI : Unités industrielles.

2,68 millions de l/j et qui reçoivent en moyenne 690 mille tonnes de lait par an soit 68% de la production.

La consommation par habitant est de 95 kg/an pour le lait et de 34,2 kg/an pour ses dérivés.

2- Principales contraintes

2-1 Au niveau de l'exploitation

La filière lait est confrontée à certaines difficultés dont notamment :

- La dominance de la petite et moyenne exploitation : 67% des éleveurs sont des petits producteurs qui disposent de 1 à 3 UF et qui sont démunis de moyens matériels et de ressources financières. A cela s'ajoute un déphasage des techniques jusque là utilisées par rapport aux techniques modernes qui valorisent davantage les ressources animales et végétales.
- Les faibles performances productives et reproductives du cheptel national par comparaison à d'autres pays : soit une productivité moyenne de 4000 litres /an pour la race pure et de 600 à 1100 litres/an pour les races locales et croisées contre 6705 litres/ an dans les pays de l'EU et 9841 litres/an aux USA.
- Un déficit structurel en fourrages dont la production est à la fois insuffisante, irrégulière et de qualité moyenne.
- Une alimentation basée sur le concentré essentiellement composé de matières premières importées à un coût élevé.
- Une inadéquation croissante en qualité et en volume en période de haute lactation entre la production de lait et la capacité de traitement des centrales industrielles générant un excédent saisonnier.

Les producteurs sont parfois contraints de se débarrasser d'importantes quantités de lait causant ainsi une perte considérable au niveau national.

- Les prix du lait à la production ont peu progressé soit (+27,3%) passant de 550 millimes/litre en 2009 à 700 millimes/litre en 2013 par comparaison à la hausse des coûts de production il y'a ainsi un manque à gagner pour les éleveurs.

2-2 Au niveau des centrales laitières et du circuit économique

- Les mécanismes qui permettent de faire face à la situation de surplus, comme le stockage, le séchage et l'exportation régulière, n'ont pas été mis en œuvre de façon permanente. Jusqu'à ce jour, la priorité a été accordée au stockage ; le séchage qui permet d'absorber le supplément perdu en période de haute lactation se faisant rarement et épisodiquement.

- La fixation d'un prix de vente plafond du lait demi-écrémé, alors que le coût de production est élevé ; en l'occurrence celui de l'emballage (tetra-pack) a affaibli la marge bénéficiaire des centrales laitières (25% du prix de revient alors qu'en Europe il ne représente que 10%).

- L'existence de circuits parallèles au niveau de la distribution, qui absorbent 29% de la production laitière.

2-3 Les impacts sur la filière

- Une forte dépendance vis-à-vis du concentré lequel constitue la base de l'alimentation des ruminants et la part la plus importante du coût total de cette

alimentation (40% dans un système intégré⁵ et 46% dans un système non intégré⁶). Au niveau de l'usine le prix du concentré a augmenté de 43% de 2009 à 2013 avec respectivement 468 millimes/Kg contre 670 millimes/Kg.

- Un coût de production du litre de lait très élevé avec 750 millimes pour le Système intégré et 844 millimes pour le système non intégré.

- Faibles performances :

* Le rapport entre le prix d'un litre de lait et le prix du fourrage concentré affiche une baisse de 7,5% entre 2009 et 2013 (1,06 contre 0,98).

* Le ratio : Revenu / Dépenses indiqués des coefficients faibles de 0,94 et 0,86 respectivement pour les systèmes intégrés et non intégrés.

Ces conséquences ont conduit à une baisse des investissements et la réticence d'un nombre important d'éleveurs en particulier ceux des grandes exploitations à poursuivre leur activité.

- La filière laitière subit les augmentations des prix des fourrages, de l'énergie, de la main d'œuvre et de l'emballage. Ces augmentations affectent à la hausse les coûts de production à la ferme et d'industrialisation du lait au niveau des centrales laitières ce qui peut mettre en cause sa pérennité.

⁵ Système intégré : culture + élevage.

⁶ Système non intégré : uniquement de l'élevage.

Pour pallier à ces difficultés certains opérateurs dans le domaine ont suggéré de restructurer les prix aux différents stades de la filière (production, collecte, transport et réfrigération, transformation et stockage). A ce titre ils proposent d'augmenter le prix du lait à la production de manière à garantir une marge bénéficiaire aux éleveurs leur permettant de couvrir les charges de production.

Par ailleurs, pour résorber les excédents en période de haute lactation ils appellent à exploiter davantage l'usine de séchage du lait sise à Mornaguia et de mettre en œuvre un programme d'exportation d'au moins 15 millions de litres/an pour une période de cinq ans.

Ces mesures permettraient aux entreprises exportatrices de mieux s'organiser et de profiter de plus d'opportunités d'exportation vers les pays voisins, à l'instar de la Libye, qui est le premier pays importateur en Afrique et de l'Algérie qui est le deuxième plus grand importateur mondial de poudre de lait, après la Chine.

3- La révision du prix

Compte tenu du contexte socio-économique du pays, de l'importance de cette denrée dans la consommation des ménages et de la situation particulière que traverse la filière, les pouvoirs publics ont récemment opté pour l'augmentation du prix à la consommation du lait demi-écrémé de 60 millimes/litre dont 33 millimes/litre seraient destinés au producteur. En outre 3 millimes supplémentaires ont été décidés le 1er Janvier 2015.

Ainsi, le producteur profitera d'une augmentation totale de 36 millimes/litres. Cette augmentation permettrait de réduire la subvention du lait de 32% soit 115 millimes /litre au lieu de 170 millimes/litre. Le prix du lait à la ferme sera alors de 736 millimes/litre.

4- Le contexte international

Par ailleurs, la filière laitière en Tunisie ne peut rester indifférente au contexte international. Elle subit les changements économiques externes à travers les variations des prix des intrants,

l'instabilité des marchés et les politiques adoptées à l'instar de la PAC⁷ qui vient de proposer la fin des quotas laitiers à partir du 1er Avril 2015.

D'après une étude de prospective réalisée par Agritel, la disparition des quotas pourrait entraîner une hausse moyenne de la production européenne de lait de 2% par an entre 2015 et 2020. Les exportations européennes devraient augmenter même si la libéralisation du marché devait

s'accompagner d'une plus forte exposition des producteurs à la volatilité des prix. Il y a lieu de rappeler que ces quotas ont été instaurés en 1984 pour limiter la production en la ramenant au niveau de la consommation européenne intérieure et à celui des exportations non subventionnées évitant ainsi le dumping.

Ce changement de politique laitière européenne pourrait avoir une incidence sur la compétitivité de nos produits laitiers et le futur de la filière entière.

Références et sources de données

- Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière (CNIEL), France (2014). L'économie laitière en chiffres.
 - MARHP. Direction Générale des Etudes et du Développement Agricole (DGEDA).
 - International Farm Comparison Network (IFCN), Dairy Report 20.
-
- Institut National de la Statistique (INS).
 - Groupement Interprofessionnel des Viandes Rouges et du Lait (GIVLait).
 - Office de l'Elevage et des Pâturages (OEP).
 - Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP).

⁷PAC : Politique Agricole Commune.

Lesystème d'alerte européen pour les denrées alimentaires (RASFF) Quelle frontière entre la garantie de la sécurité sanitaire des aliments et la protection des échanges ?

قام الإتحاد الأوروبي باعتباره المورد الأول للمواد الغذائية في العالم والمتأتمية خاصة من البلدان النامية بوضع معايير صارمة لضمان سلامة الأغذية الموردة وذلك عبر إرساء نظام إنذار سريع للأغذية والأعلاف (RASFF) يمكن من تبادل المعلومات بطريقة سريعة وفعالة بين جميع الدول الأوروبية في حالة وجود أي نوع من المخاطر التي تحتويها هذه المواد على الصحة ومنعها من الدخول إلى الإتحاد الأوروبي. ومن خلال هذا النظام يتم تحديد أربعة أنواع من الإنذارات على مستوى الحدود لإبلاغ جميع المراكز الحدودية لرفض منتج معين في حالة إثبات خطره على صحة المستهلك.

خلال سنة 2014، تلقى نظام الإنذار (RASFF) 620 إشعاراً يخص الخضار والفاكهة الموردة على مستوى الحدود وتحتل تركيا المرتبة الأولى من حيث عدد الإنذارات (137 إنذار من جملة الإنذارات أي بنسبة 22%) بينما تصنف تونس من البلدان الأقل عدداً بنسبة 2,3%. وهنا تجدر الإشارة إلى الأثر البالغ لنظام الإنذار السريع للأغذية والأعلاف على سمعة المواد الموردة والبلدان المتأتمية منها وهو ما يجعل التطابق مع هذه المعايير ووضع أنظمة فعالة للجودة والسلامة من أهم التحديات التي تعترض البلدان النامية. إلا أن الجدول يبقى قائماً، بين الحدود الموضوعية الممكن اعتبارها لضمان حفظ السلامة الغذائية من ناحية، والتوجه نحو اعتماد نوع من الحواجز الغير جبائية أمام صادرات البلدان النامية من ناحية أخرى.

Le commerce et la distribution des denrées alimentaires et des aliments se sont mondialisés dans un contexte qui ne cesse de remodeler le paysage économique où la sécurisation sanitaire des aliments s'impose.

L'Union Européenne, premier importateur mondial de produits alimentaires, dont plus de la moitié provient des pays en développement, a mis en place des normes de plus en plus strictes, en vue de garantir la sécurité sanitaire des aliments pour les consommateurs européens. C'est dans ce cadre qu'a été établi un système d'alerte rapide (Rapid Alert System for Food and Feed, ou RASFF) en vue d'informer en cas de détection sur le marché, de produits potentiellement dangereux pour la santé et pouvoir ainsi prendre de façon prompte des mesures ciblées et correctrices.

En effet, s'assurer de la salubrité des aliments, constitue une problématique publique fondamentale.

Nonobstant, même si les normes européennes sont considérées parmi les plus efficaces, elles s'avèrent plus strictes par rapport à d'autres standards internationaux.

Le RASFF permet d'échanger des informations rapidement et efficacement entre les autorités et les organisations européennes en cas d'identification d'un risque pour la santé et d'empêcher l'entrée de produits contaminés provenant de pays tiers. En effet, au moyen de ce système quatre types de notifications frontalières sont établies afin d'informer l'ensemble des postes frontalières lorsqu'un produit est rejeté par l'un d'entre eux :

- Des notifications d'alerte lorsqu'il y a un risque sérieux sur un produit

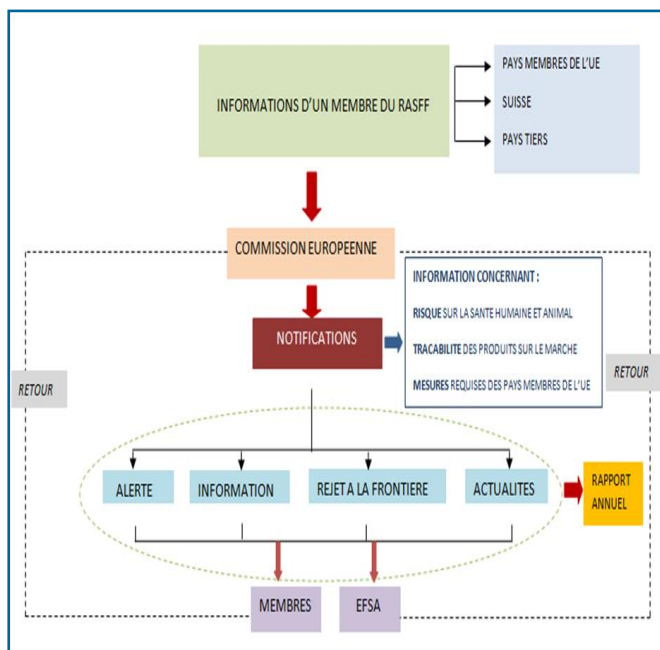
- Des notifications d'information lorsqu'un risque est identifié sans besoin d'une action commune

- Des notifications de rejet à la frontière, introduites en 2008, pour signaler les produits des pays tiers qui ont été interdits d'entrée dans l'Union Européenne

- Des actualités qui regroupent des renseignements relatifs à la sécurité sanitaire des aliments, n'ayant pas fait l'objet d'alerte ou d'information, mais d'utilité pour les autorités de contrôle.

Les notifications d'alerte, d'informations ou de refus à la frontière sont généralement dues à la présence de micro-organismes pathogènes, de métaux lourds, de résidus de pesticides ou de mycotoxine.

Le schéma numéro 1 résume le fonctionnement du système RASFF.



Source : Adapté à partir du portail de l'UE sur la sécurité alimentaire (ec.europa.eu/food/safety/rasff)

Une lecture dans les dernières alertes 2014-2015

Durant l'année 2014, le système RASFF a reçu des pays impliqués un total de 620 notifications pour divers incidents à l'entrée des fruits et légumes aux pays membres de l'Union Européenne (UE) en provenance des pays tiers ou des pays membres de l'UE même. Tableau 1 : Nombre de notifications pour les différents pays en 2014

Pays	Nombre de notifications	Pourcentage (%)
Turquie	137	22.1
Inde	49	7.9
Thaïlande	33	5.3
Chine	32	5.2
Niger	31	5
Egypte	29	4.7
République dominicaine	25	4
Kenya	20	3.2
Bangladesh et Espagne	16	2.6
Belgique et Vietnam	15	2.4
Tunisie et Ouzbékistan	14	2.3
Pologne et le Pérou	12	1.9
Cambodge	11	1.8
Argentine et Corée du Sud	10	1.6
Italie	8	1.3
Maroc	7	1.1
Total	620	

Source : Nos calculs à partir de Hortitechnews (www.HortiTechnews.com)

Dans le cas de résidus de pesticides ayant dépassé les limites maximales de résidus (LMR) 324 alertes se sont produites. Le pays qui a eu le plus grand nombre d'incidents dans cette catégorie est également la Turquie avec 61 alertes, suivi par l'Egypte avec 29. Un nombre beaucoup moins important d'incidents a été enregistré pour le Maroc, l'Espagne et la Tunisie avec 5 incidents. Pour la Tunisie, les notifications ont touché les dattes et l'artichaut.

Au cours du mois de janvier 2015, le système RASFF a reçu des pays impliqués, un total de 66 notifications pour divers incidents. La Turquie a été le pays qui a fait l'objet de plus de notifications (18 notifications), elle a été suivie par l'Egypte avec 10 notifications et l'Inde avec 9 notifications. Avec quatre incidents il y a la Tunisie, la Chine et le Nigeria, suivis du Vietnam avec trois incidents.

Dans le cas des LMR, 34 alertes ont été générées. L'Egypte est en tête de liste pour cette catégorie avec 10 alertes, suivie par la Turquie avec 6, l'Inde avec 5, le Nigéria avec 4, le Vietnam et le Kenya avec deux et une incidence pour la Tunisie, la Chine, la Pologne, la Thaïlande et le Brésil.

La lecture de ce constat met en relief l'effet que peuvent avoir les mesures non tarifaires (MNT) sur les exportations des pays en développement. En effet, l'application des règlements de l'UE ne s'avère pas exempte d'impact sous la forme d'effets de réputation. Les notifications enregistrées par le système RASFF dénotent d'un niveau de sensibilité à l'égard de la réputation d'un produit, d'un secteur ou d'une région donnée. Néanmoins, si l'application des mesures non tarifaires prend une certaine forme abusive, elle perdrait de son argumentaire comme garantie de sécurité sanitaire et serait plus interprétée comme étant une barrière non tarifaire. Dans ce contexte, la conformité à ces normes constitue un défi majeur pour les pays de la rive Sud de la Méditerranée, appelés à mettre à niveau leur capacité à se conformer aux exigences sanitaires.

La réforme de la politique agricole commune (PAC) 2014-2020 : quels enseignements pour la Tunisie ?

منذ إنشائها في سنة 1962، شهدت السياسة الفلاحية المشتركة للاتحاد الأوروبي PAC تطورات عديدة لتتخطى جملة من التحديت خاصة تحسباً للإنتاجية وضمان مستوى دخل فلاح وتأمين تزويد المواد الفلاحية بأسعار معقولة وقد انجر عن هذه السياسة الفلاحية المشتركة، منذ سنة 1970، فائض في الإنتاج يفوق العرض الطلب في العديد من المنتجات فكان الاتجاه نحو تطوير الصادرات من خلال الدعم مما أدى إلى منافسة غير عادلة بين المنتجات الفلاحية الأوروبية المصدرة ومنتجات البلدان النامية. وفي سنة 2013 تم الإعلان عن مشروع إصلاح يهدف إلى مراجعة إسناد وتوجيه أمثل للدعم بطريقة عادلة مع تمييز أفضل للممتلكات العامة والريفية، لتصبح السياسة الفلاحية المشتركة مرتكزة على محورين وهما سياسة دعم السوق والدخل بما في ذلك من إحاطة بالسوق وإعادة توازن المنافسة بين الفلاح وباقي المتدخلين والتنمية الريفية. وفي قراءة لواقع قطاع الفلاحة في البلدان المتطورة والنامية يبرز تباين كبير في سياساتها. فإن دعم الاتحاد الأوروبي للفلاحة ولئن كان متواصلاً فإنه يتجه نحو شكل موحد وأبسط مع تراجع نسبي لمستواه. وتجدر الإشارة أنه يتوجب علينا إيلاء الأهمية اللازمة لتحليل مدى تأثير المراجعات الأخيرة للسياسة الفلاحية المشتركة للاتحاد الأوروبي على القطاع الفلاحي التونسي.

Depuis sa mise en place en 1962, la PAC a dû beaucoup évoluer pour faire face aux défis auxquels elle était confrontée, d'abord améliorer la productivité de l'agriculture, assurer un niveau de vie équitable pour la population agricole, garantir la sécurité des approvisionnements des marchés à des prix raisonnables et maîtriser les déséquilibres commerciaux. Dès les années 70, l'offre est devenue supérieure à la demande pour de nombreux produits. L'Union Européenne a ainsi pu développer ses exportations de produits agricoles à travers des subventions pour écouler les excédents de production, ce qui a occasionné une concurrence déloyale des produits agricoles européens exportés notamment ceux provenant des pays en développement tels que la Tunisie.

Des réformes se sont succédées depuis la réorientation de la PAC en 1992. La période qui a suivi a été marquée par

un changement de logique et l'usage d'instruments nouveaux à savoir l'orientation vers le marché, les aides compensatoires aux cultures arables, le gel de terres, etc., dont l'évolution a été influencée par la pression des grands exportateurs traduite dans l'accord de Marrakech portant sur la création de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Cette réorientation n'a pas été exempte d'effets pervers suite au maintien des incitations par les prix, le couplage des aides, dont le plafonnement a été modifié, mais des excédents réduits et des marchés rééquilibrés. Il s'en est suivi une régression de la régulation des prix de marché, le maintien d'un soutien important mais par des aides directes découplées des productions liées à la terre, une meilleure prise en compte des objectifs environnementaux, une réaffirmation du développement territorial, un regain de place des mécanismes de marché et un

regard de préoccupation pour les biens publics ruraux et les zones rurales fragiles.

Un projet de réforme s'est déclenché en 2013, impliquant une refonte de la PAC, dont la logique déclarée proposait un meilleur fondement et une réorganisation des aides, davantage de prise en compte des biens publics et ruraux, un meilleur ciblage des aides, une répartition moins inégale et une orientation par le marché, mais au devant affronter des défaillances. Ainsi, la PAC réformée devient remodelée mais maintenue autour des deux piliers : i) le premier porte sur une politique de soutien au marché et aux revenus et ii) le deuxième porte sur le développement rural. Ainsi, les paiements directs deviennent plus ciblés sur objectifs et verdissement, avec une optique de redistribution, de convergence et de



plafonnement, mais qui est rehaussé en fonction de l'emploi salarial. Ceci comprend aussi des mesures de marché, qui impliquent un encadrement des marchés (maintien de filets de sécurité, atténuation des risques à travers des fonds de mutualisation et des fonds anticrises) ainsi que le rééquilibrage de la concurrence entre les agriculteurs et l'aval. Cependant, la réforme qui revient à maintenir les deux piliers, pose un problème dans la distinction entre les deux, leurs fonctions qui est devenue difficile et ambiguë dans le texte, car l'opposition entre marchés et développement rural s'éloigne parfois de la réalité. D'autant plus, les deux piliers comprennent des instruments visant comme objectifs l'environnement, la différenciation spatiale ou territoriale, les revenus, la régulation des défaillances de marché, etc.

Dans cette lecture, quels enseignements noter pour les pays en développement, en particulier pour la Tunisie ? Bien que les conditions naturelles et les contextes macroéconomiques soient différents, l'opposition classique entre pays en développement (PED) taxant leur agriculture et pays industrialisés subventionnant la leur, a son degré de pertinence, quoique la part de l'agriculture dans le PIB demeure plus élevée dans les PED. Sur le plan des échanges, et même si la situation est différente pour les produits de base, céréales, viandes, avec une position d'exportateur net pour l'UE et importateur net pour la Tunisie, les deux subissent une politique dont la facture s'avère lourde (Mahé, 2012)¹.

Néanmoins, la part relative allouée au soutien de l'agriculture dans le budget de la Commission Européenne tend à diminuer.

Une lecture comparée entre la Tunisie et l'UE fait ressortir aussi les enjeux des politiques sur l'interaction entre l'agriculture et l'environnement. Même si la qualité de l'environnement et la protection des ressources naturelles représentent des biens publics, dans les deux cas, ils se trouvent peu défendus par l'action collective, comparativement, au contexte européen où l'environnement constitue un bien supérieur dont la demande croît avec le revenu. Or, le contexte tunisien renvoie à la croissance économique, qui, conjuguée à la sécurité alimentaire, suscite une place de première priorité, alors que la protection des ressources surgit plus en tant qu'enjeu pour soutenir le système productif. Par ailleurs, il importe aussi d'examiner les enjeux et les risques liés à ce remodelage de la PAC, à l'instar de l'abandon des quotas laitiers (2015) et des quotas de sucre (2017) en termes de développement de nos filières à l'échelle nationale et en termes de distorsion des échanges commerciaux.

Une lecture dans ces nouvelles orientations de la PAC, permet aussi ressortir d'autres leçons en vue d'éclairer les décideurs lors de la formulation de politiques agricoles. En termes d'évolution, la PAC est en voie de cesser d'être multiforme s'oriente de plus en plus vers des mécanismes de soutien simples et uniques, qui ne se limitent pas uniquement à la production, mais s'adressant à tout le marché à travers la régulation.

Ainsi, il est d'utilité d'œuvrer une vision générale de l'intérêt public en instaurant des principes de politiques s'adressant aux défaillances de marché (biens publics, externalités, absence de concurrence, etc.) et des institutions favorables à la bonne gouvernance et à l'amélioration du processus de décision publique. De même, un dispositif d'évaluation et de suivi de la politique agricole s'avère nécessaire en vue d'éclairer les décideurs en matière d'instruments de politiques et d'évaluer leurs impacts sur le développement du secteur.

¹Mahé, L.P. (2012). La continuelle réforme de la PAC : Quels enseignements ? Sustained Workshop, Juillet 2012, INAT, Tunis. Tunisie.

Notes de lecture

Cette rubrique se donne pour objectif de faire connaître à un public large intéressé, des contributions marquantes dans le domaine de l'agriculture et des politiques agricoles et ce dans un esprit d'échange et de réflexion, à partir de nouvelles parutions : ouvrages, documents de travail, etc., récemment parus et susceptibles d'enrichir les connaissances et la compréhension et susciter de la réflexion autour de questions pertinentes.

Banque Africaine de Développement (2015). Volume du commerce et croissance économique dans la région MENA : biens ou services ? Document de travail.

Ce document de travail publié par la Banque Africaine de Développement, paru en février 2015 dans la série sur les notes de politiques en Afrique du Nord, examine une question aussi importante qu'opportune pour la région, à savoir les effets du commerce des biens et services sur la croissance du PIB.

Le rapport présenté souligne le fait que les barrières commerciales, relativement importantes dans la région, ont un effet négatif, non seulement sur le commerce des services mais aussi sur la compétitivité du secteur manufacturier. Ceci est d'autant plus vrai que certains services à l'instar des transports et des télécommunications, ainsi que les services financiers complètent la production et l'exportation des biens.

Les analyses empiriques conduites, à travers des régressions, impliquant des variables d'ordre macroéconomique, montrent que l'ouverture de la politique commerciale et l'augmentation des volumes des échanges ont stimulé la croissance économique dans la région. Toutefois, les divers obstacles et contraintes qui entravent les échanges de services en limitent considérablement l'impact sur la croissance.

Entre autres recommandations pour doper le commerce dans ces pays et leurs exportations, cette nouvelle note économique préconise de procéder à des réformes réglementaires afin de réduire les barrières commerciales notamment dans les pays d'Afrique du Nord. Ceci est de nature à améliorer le fonctionnement

du secteur des services via l'optimisation de l'environnement des affaires et les transports, les services bancaires et financiers, les secteurs de l'énergie et du tourisme, ainsi que l'information et les télécommunications.

Les auteurs soulignent par ailleurs que la plupart des services fournis par le secteur public s'avèrent inefficaces et les services de base essentiels ont un coût élevé. Combinés, ces facteurs ne font que renchérir le coût des exportations des pays de la région MENA, freinant par conséquent le développement du commerce.

Perspectives agricoles de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) 2014-2023.

Publié en 2014, ce document est le fruit de la collaboration entre l'Organisation de la Coopération et de Développement Economiques (OCDE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO).

Ce document se distingue par les projections de référence qu'il présente ainsi que par les perspectives agricoles en général dans le but de présenter un scénario plausible de ce qui pourrait advenir ultérieurement compte tenu des hypothèses retenues au sujet des agrégats macroéconomiques, de l'orientation actuelle des politiques agricoles et commerciales, des conditions météorologiques, des tendances lourdes de la productivité et de l'évolution des marchés internationaux.

Les projections décrites et analysées dans cette publication sont celles de la production, de la consommation, des stocks, des échanges et des prix des différents produits agricoles pour la période comprise entre 2014 et 2023.

Elles sont établies pour chaque produit puis soumises à l'examen critique d'experts internationaux avant d'être parachevées et publiées dans ce rapport d'où l'importance de cette publication.

Cette publication débute par **une vue d'ensemble des Perspectives agricoles**

de l'OCDE et de la FAO période 2014-2023 avec en toile de fond, des marchés agricoles très turbulents en 2014-2015.

Dans ce document, un chapitre est consacré aux résultats de l'agriculture indienne et de ses progrès. Il traite des perspectives et défis de la prochaine décennie pour nourrir l'Inde puissance montante avec une population en croissance.

Le chapitre sur **les biocarburants** a étudié la situation du secteur à travers les tendances des marchés et les difficultés existantes avant de conclure par les principales perspectives pour les pays de l'OCDE.

La même démarche a été adoptée concernant les autres produits non moins stratégiques à savoir les céréales, les oléagineux et leurs dérivés, le sucre, la viande, les poissons et fruits de mer, les produits laitiers et le coton.

Enfin ce document fait référence à plusieurs réalités économiques contemporaines notamment :

L'évolution des marchés des produits alimentaires, l'amélioration de la productivité agricole, les stocks et la sécurité alimentaire en Chine, les problèmes et faits nouveaux dans le secteur des engrais azotés, la politique agricole commune (PAC) pour la

période 2014-20, la réforme de la politique agricole japonaise après 2014, une nouvelle loi agricole aux États-Unis en 2014, la transformation de l'agriculture en Inde, la hausse des importations de produits alimentaires, etc.

Il cite également les solutions envisageables pour les pays de l'Afrique de l'Ouest, les révolutions verte et blanche, les politiques infranationales de soutien aux biocarburants, les défis et possibilités pour le secteur laitier chinois, le lait et les produits laitiers dans l'alimentation humaine etc.

En annexe sont présentés un grand nombre de tableaux dont celui portant sur la classification des pays développés et en développement.

Source : OCDE/Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2014), Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2014, Éditions OCDE.
dx.doi.org/10.1787/agr_outlook-2014-fr

Les rendez-vous

Cette rubrique vous propose les dates des événements des prochains mois (congrès, colloques, séminaires, foires, etc.) en Tunisie et à l'étranger.

«3èmes Journées Scientifiques de l'Institut National Agronomique de Tunisie» From Traditional to Future Trends in Food Technology

Tunis, 28-29 Mai 2015

L'INAT (Institut National Agronomique de Tunisie) organise les 28 et 29 Mai 2015 à Tunis, les 3èmes Journées Scientifiques de l'INAT dans une thématique Agroalimentaire: "From traditional to future trends in Food Technology".

Au programme de cette rencontre, qui s'adresse aux enseignants, aux chercheurs et aux professionnels des différents secteurs de l'agroalimentaire, des interventions relatives :

- A l'état des lieux des secteurs Agroalimentaires en Tunisie.
- A des synthèses sur des connaissances scientifiques actuelles liées à des thématiques de l'agroalimentaire.
- A des travaux de recherches exposés par des chercheurs dans le domaine de l'agroalimentaire. Des articles seront sélectionnés pour publication dans un numéro spécial édité par un journal international Journal of New Sciences avec un global impact factor de 0,4.

Les thèmes abordés seraient les suivants :

- Nutrition & Fonctionnalité
- Procédés & Bioprocédés, Emballage
- Comportement du consommateur et évaluation sensorielle
- Qualité & Sécurité des Aliments
- Valorisation des Ressources non traditionnelles

Veillez consulter le site Internet pour la soumission de votre résumé et pour toutes les informations.

<http://www.jnsociences.org/welcome-to-js-inat-2015>

Les manifestations

L'Institut des régions arides (IRA). Tunisie. Conférence internationale sur : «La gestion intégrée des ressources en terres et en eau dans les zones arides au changement climatique. Ile de Djerba du 11 au 14 mai 2015.

<http://www.ildac2015.tn/theme.php#1>

Les Salons internationaux

Du 29 avril au 03 mai 2015

Portugal/AGROPECRUZ. Salon National de l'Agriculture. Lisbonne.

Du 29 avril au 03 mai 2015

Maroc/AGRIKEXPO WEST AFRICA. Salon de l'Agriculture pour les pays de l'Afrique de l'Ouest. Bassin de l'Agdal, SahrijSouani Meknès.

Mai 2015

Algérie/FIARA. Foire Internationale de l'Agriculture et des Ressources Animales. Palais des Expositions d'Alger.

Du 09 au 17 mai 2015

France /A FESTA DI L'OLIU NOVU. Foire annuelle de l'huile d'olive nouvelle. Parc des expositions de Bordeaux-Lac.

Du 03 au 07 juin 2015

Portugal/ The Blue week. Lisbonne. (Forum bleu, Réunion ministérielle et Sommet mondial de l'Océan).

Du 09 au 11 juin 2015

Allemagne/ AGRO. Salon Professionnel International de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Alimentation du Bétail. Exhibition Centre, Cologne.

Du 11 au 14 juin 2015

Espagne/AGRIUMBRIA. Foire de l'Agriculture. FeiraInternacional de Galicia.

Du 30 novembre au 11 décembre 2015

France/21stConference of the Parties on Climate Change.



Observatoire National de l'Agriculture

30 Rue Alain Savary, 1002 Tunis
Site Web: <http://www.onagri.tn>
Téléphone (+216) 71-801-055/478
Télécopie : (+216) 71-785-127
E-mail : onagri@iresa.agrinet.tn